

CHORUS 71



Déposé le 25 septembre 2006

Editorial N° 70

Dans ce numéro de Chorus vous trouverez toutes les informations sur le mouvement de grève prévu pour le 28 septembre. Ce mouvement ne se limite pas aux enseignants, les parents d'élèves de Saône et Loire en ont bien compris les enjeux et soutiennent le mouvement (voir page 4). Les organisateurs de la manifestation ont l'intention de réussir une mise en scène visuelle à l'aide de triangles de signalisation (voir page 5)

Les congrès FSU approchent (janvier 2007) avec son cortège d'élections internes en octobre 2006 (voir pages 2 et 3).

On trouve également dans ce numéro le rôle des Comités Hygiène et Sécurité (valable sur la majorité des points dans toute la fonction publique) et les représentants FSU en Saône et Loire.

Autre point dans ce Chorus et qui concerne toute la fonction publique d'Etat : le fond d'insertion pour les personnes handicapées.

il ne faut surtout pas oublier ce qui va se jouer pour l'UNATOS et le SNETAP qui pour la première fois (conséquence de la décentralisation) vont essayer de faire élire le maximum de représentants aux Comités Techniques Paritaires du Conseil Régional.

Je souhaite que dans les prochains numéros nous puissions avoir des informations des infirmières, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, des administratifs, de l'ANPE, de l'Inspection du Travail,...et j'en oublie certainement.

Bonne lecture

Philippe Dormagen



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Sommaire :

Edito (page 1)

Appel à candidatures

Liste Ecole Emancipée (page 2)

Liste unitaire (page 3)

Loi sur la prévention de la délinquance (page 4)

Le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées - fonction Publique (page 5)

La rentrée dans le secondaire (page 5)

Grève du 28 septembre (page 6)

Manifestation à Chalon (page 7)

Rencontre à la préfecture le 6 septembre 2006 (page 8)

Hygiène et sécurité des personnels (page 9)

Réforme de la retraite (page 10)

La privatisation en marche dans les collèges et les lycées (page 10)

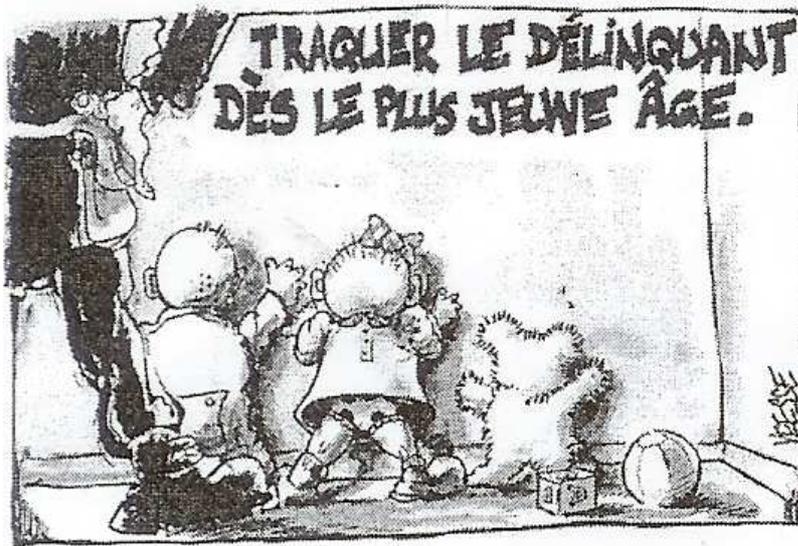
Le chèque transport (page 11)

Décentralisation : des listes FSU au Conseil Régional (page 12)

Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON/SAONE

Imprimé par nos soins , Directeur de publication : Yves LEMAL .** Trimestriel. ** Prix au N° 1 €

Tel : 03 85 43 69 69 Fax : 03 85 43 69 70 *** Septembre 2006 *** Numéro 70



**"PROJET DE LOI SUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE"
NON AU TOUT SECURITAIRE ! OUI A LA PREVENTION !
OUI A LA SOLIDARITE**

Ce projet de Loi est un empilement de dispositions pénales qui instaure un contrôle social généralisé. La FSU dénonce ce projet.

Le Maire deviendrait le destinataire de toutes les informations confidentielles qui devront lui être transmises par les travailleurs sociaux. Il peut mettre en place un " accompagnement parental " dans le cadre d'un Conseil des Droits et des Devoirs des Familles.

Le secret professionnel est remis en cause par l'obligation de " partager l'information entre professionnels " et la transmission de toutes les informations aux Maires.

Le Maire devient le généraliste de l'action sociale et à ce titre doit tout connaître.

Le projet de loi surfe sur la délinquance des mineurs et le thème de l'insécurité pour renforcer les mesures répressives et notamment remettre en cause, une nouvelle fois, l'ordonnance de 1945.

La responsabilité des mineurs est fixée à l'âge de 13 ans. De nouvelles peines telles que le placement dans un établissement scolaire éloigné du domicile et l'exécution de travaux scolaires suppriment le caractère éducatif de la prévention en direction des mineurs et introduisent le travail scolaire " comme peine de substitution ". Ce projet de loi rompt définitivement avec les principes de solidarité et de droits et fait porter sur les personnes les plus fragilisées socialement la responsabilité de leur situation. Il dédouane ainsi le gouvernement de faire le choix d'une politique sociale et éducative ambitieuse.

Pour la FSU, il est urgent de construire d'autres réponses pour répondre à la crise sociale qui atteint une partie de plus en plus grande de la population, dans une réelle logique de prévention.

Jean-Louis CONTI

Un nouvel organisme : le FIPH-FP

Le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées - fonction Publique

La Loi n° 2005-102 du 11 février a créé un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, géré par un établissement public placé sous la tutelle de l'Etat.

Ce fonds a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques, ainsi que la formation et l'information des agents en prise avec elles.

Il est alimenté par les contributions versées par les employeurs publics (et la Poste), au prorata du nombre " d'unités manquantes ", c'est à dire de personnes handicapées qu'elles auraient dû employer pour atteindre l'objectif de 6% de leur personnel.

Pour les services de l'Etat, le calcul de la contribution est opéré au niveau de l'ensemble des personnels rémunérés par chaque ministère.

Un comité national, composé de représentants des employeurs, des personnels et des personnes handicapées, définit notamment les orientations concernant l'utilisation des crédits du fonds par des comités locaux.

L'essentiel des dossiers sera examiné dans les Comités Régionaux du FIPH-FP. Ces Comités régionaux, basés sur la composition du Comité National, seront installés très prochainement dans chaque Région. La FSU y disposera d'un siège (titulaire/ suppléant).

Les représentants Bourguignons sont :

Titulaire : Edmundo CHECURA-ROJAS

Conseiller de l'emploi, ANPE, 11 rue Dampierre, 89000 Auxerre

Adresse perso : 12 bis Abbé Legris, 89270 Vermenton ; edmundo.checura-rojas@wanadoo.fr

Suppléant : Jean-Philippe AMOUR

Maitre E au RASED de l'école Saint-Just, 58640 Varennes-Vauzelles; amour.jean-philippe@wanadoo.fr

LA RENTREE DANS LE SECONDAIRE

Le premier Conseil Départemental du SNES de l'année scolaire qui vient de se dérouler à Chalon-sur-Saône ce jeudi 14 septembre 2006 a notamment permis de faire le point sur les conditions de rentrée dans les établissements. La tonalité des échanges entre les S1 des collèges et des lycées de Saône-et-Loire n'a fait que confirmer la morosité des premières remontées collectées dès la pré-rentrée par le SNES départemental.

Comment pourrait-il en être autrement quand on constate que dans les 53 collèges du département ce sont 186 postes de titulaires qui ont été supprimés en 5 ans et que pour les 15 lycées, ce sont 130 postes qui ont été retirés sur 4 ans ...pour 184 élèves de moins !

A cette rentrée les collèges de Saône-et-Loire perdent encore globalement des élèves (-464), ce qui n'empêche pas les effectifs par classe d'augmenter sensiblement (effet des suppressions de postes). Et cette année, la barre des 24 élèves de moyenne par division est franchie en collège - 24,17 exactement - où 40% des classes ont plus de 25 élèves ; quant aux secondes de plus de 30 élèves en lycée, elles sont la règle ! Ne parlons pas des groupes de langue plus chargés que les classes ou des dédoublements non assurés en SVT ou en Technologie, notamment.

De plus l'offre de formation et les horaires diminuent. Au collège, pour financer les emplois " Ambition Réussite ", on a amputé la dotation d'une demi-heure au cycle central. Nouvelle triste illustration de la formule " déshabiller Pierre pour habiller Paul ". En outre, nombre d'établissements ne peuvent assurer les horaires pourtant réglementaires et ont recours à des regroupements hasardeux ou à des réductions de l'horaire réglementaire. Le bricolage devient alors une règle dans le cadre de dotations insuffisantes.

Mais ce n'est pas tout ! Cette année encore, la poursuite de la réduction des moyens s'accompagne d'un étrange volontarisme qui conduit à de nouvelles applications de la Loi d'Orientation. Les uns tendent à organiser le tri social et prématuré des élèves - socle commun, apprentissage junior et note de vie scolaire..., les autres à renforcer la caporalisation des enseignants - remplacements à l'interne, conseil pédagogique...Le tout imposé brutalement et sans concertation.

Dans les établissements, les TZR - Titulaires de Zone de Remplacement - sont souvent les premières et principales victimes de la situation. Le SNES 71 a organisé pour eux une réunion le mercredi 20 septembre qui s'inscrit dans la continuité des démarches académiques de l'an passé et de la publication par le S3 de Dijon d'un livre noir, recueil de témoignages, intitulé " TZR en colère ".

Auparavant, le 6 septembre, au sein d'une délégation FSU, vos représentants SNES ont été reçus en Préfecture à Mâcon par le directeur de cabinet de la Préfète. Ils lui ont dit qu'une telle politique de l'éducation - qui prévoit 8500 nouvelles suppressions de postes dans l'Education Nationale au budget 2007 ! - est indigne de notre pays. Mais c'est le jeudi 28 septembre que nous devons participer en nombre à la grève unitaire et à la manifestation départementale de Chalon pour contraindre le gouvernement à revenir sur des choix qui ne peuvent nourrir de véritables et nécessaires ambitions pour la jeunesse.



Grève le 28 septembre dans l'éducation nationale

Le budget 2007 poursuit l'entreprise de dégradation du service public d'éducation. Aux dizaines de milliers de postes supprimés lors des précédentes rentrées s'ajouteront près de 8700 postes (sur les 15 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires) qui manqueront pour assurer un service public de qualité. Dans le même temps, dans l'enseignement supérieur et la recherche, les engagements de créations de postes (1500 au lieu de 3000) ne sont pas tenus.

Ce sont les élèves, les jeunes, notamment ceux qui sont le plus en difficulté, tout autant que les personnels qui vont en payer le prix : dégradation des conditions d'enseignement et de travail, réduction de l'offre d'enseignement, précarité accrue ...

Le gouvernement avait déjà abandonné toute priorité à l'éducation, il continue aujourd'hui de démolir le service public.

Les fédérations de l'éducation (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education), dénoncent les arbitrages budgétaires du gouvernement qui conduiront à réduire considérablement les moyens du service public. Les fédérations dénoncent une politique à courte vue, rétrograde dans ses choix et dangereuse pour l'avenir.

**Elles appellent les personnels à une grève le
28 septembre 2006.**

LES PARENTS DE LA FCPE ONT DECIDE DE DIFFUSER LE TRACT SUIVANT

Les parents FCPE appellent à soutenir la mobilisation engagée par les organisations syndicales - UNSA Education, SGEN/CFDT, FSU, FERC/CGT, FAEN - en grève le jeudi 28 septembre 2006. Celles-ci dénoncent les décisions budgétaires pour l'Education Nationale du gouvernement pour 2007 (8700 postes supprimés) qui, s'ajoutant aux coupes intervenues depuis 2003, conduiront à réduire considérablement les moyens du service public

**Parents, élèves, étudiants et personnels, nous sommes tous
concernés.**

**Ne laissons pas se dégrader le service public d'éducation !
Mobilisons nous !**

**Manifestation départementale à Chalon jeudi 28 septembre 2006
à 15h30, départ de la maison des syndicats.**



Pour la défense du Service public d'Education, les organisations de Saône et Loire suivantes :

FCPE, FSU, SGEN-CFDT, UNSA ont décidé :

**Assemblée Générale de 14h à 15h à la maison
des syndicats de Chalon**

**Manifestation le 28 septembre 2006 à
Chalon sur Saône à 15h30**

**Lors de la manifestation, 85 personnes avec des
triangles de sécurité automobile s'allongeront
place de l'obélisque pour marquer la
suppression des 85 postes en Saône et Loire)**

Entrevue à la sous-préfecture à la fin de la manifestation

En France, aucun texte n'oblige aujourd'hui le conducteur d'un véhicule léger à disposer d'un triangle. Cet équipement de sécurité est pourtant très utile en cas d'immobilisation. Il n'existe pas d'harmonisation européenne, chaque Etat restant compétent pour légiférer. Ainsi, le triangle est obligatoire en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Croatie, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Grèce, en Italie, en Pologne, au Portugal, en République tchèque et en Suisse.



**Si vous n'avez pas de triangle de
signalisation, c'est le moment d'en
acheter un et de l'apporter à la
manifestation.**

Actualité

Dans le cadre de la journée d'action Du 6 septembre 2006, et en préparation à la journée de grève du 28 septembre dans l'Education, la FSU, l'UNSA et le SGEN-CFDT ont été reçus à la préfecture.

Nous avons été reçus par le nouveau chef de cabinet de Madame la Préfète, Monsieur Xavier Pelletier.

Nous avons d'abord dénoncé la situation budgétaire : dans la continuité des budgets précédents, le budget 2007 aggrave une situation déjà très dégradée dans le service public d'éducation. En effet, sur les 15000 suppressions d'emplois programmés pour la fonction publique, 8700 concernent l'éducation nationale. De plus, l'engagement du ministre pour la création des 3000 postes très nécessaires dans les universités, ne sera pas tenu puisque 1500 postes seulement seront créés.

Cette tyrannie budgétaire peut se traduire dans les chiffres durant la période de 2003 à 2007

- dans le premier degré, la hausse des effectifs a contraint le gouvernement à créer en moyenne 1 poste pour 45 élèves de plus

- dans le second degré la diminution des effectifs a permis au gouvernement de fermer, toujours en moyenne, 1 poste pour 8 élèves en moins.

Les variations d'effectifs ne se traduisent pas de la même manière dès lors qu'il s'agit de fermetures ou d'ouvertures de postes et la calculatrice fonctionne différemment !

Ces choix sont marqués par l'absence de toute volonté d'assurer un service public de qualité. Bien au contraire, nous verrons pour cette rentrée 2007 des options disparaître dans les lycées, des classes de plus en plus chargées, des dédoublements en langues non assurés malgré les promesses après suppressions des TPE...

Dans cette situation, le satisfecit affiché par le gouvernement et le Recteur sont une provocation, et la manipulation des chiffres pour tromper la population insupportable. Suite à ce type de déclaration, les enseignants deviennent méfiants vis à vis de leur hiérarchie. En fait, ce n'est pas la baisse démographique qui est la cause de la baisse des moyens, il y a d'autres raisons.

Comme les besoins n'ont pas baissé, nombre de postes sont assurés par des emplois précaires ; le développement de la précarité nous inquiète ; ce qui relevait du poste fixe est maintenant assuré en bouche-trou par des précaires ;

ceux-ci ont des conditions de travail difficiles (déplacements, mal payés, temps partiels imposés) et des conditions de vie désastreuses. Les plus mal lotis sont ceux qui relèvent des mesures pour l'emploi " Borloo ", particulièrement dans les emplois de surveillance et d'"adjoints " aux directeurs d'école.

Nous sommes également inquiets des conséquences de la décentralisation, avec l'exemple de ce qui se passe dans le Loiret où les élus vont vers la privatisation de l'entretien des locaux, c'est ce qu'ils appellent le PPP (Partenariat Public Privé)

Il nous a été répondu :

L'Education Nationale est essentielle pour le gouvernement. La préfète accorde une grande importance à l'égalité des chances ; le budget connaît une progression de 5,5% ; 1000 emplois créés dans le premier degré ;

la démographie des maternelles va se dégonfler ; la gestion des allocations familiales des personnels a été transférée aux CAF.

Au sein de la Fonction Publique, il y a une tendance à inquiéter le public ; ça risque de discréditer les efforts du gouvernement ;

le coût élève est plus élevé et l'éducation est meilleure en France qu'en Europe

Le programme ambition réussite est un véritable effort ; pour les infirmières, il y a 300 emplois créés pas encore pourvus.

On a fait le maximum pour que ça tourne et ça évolue.

le partenariat public-privé marche souvent très bien ; laissons les expériences se mener

Nous avons répondu :

les conditions de travail des enseignants se dégradent, les classes sont plus chargées, les élèves ne sont plus exactement les mêmes.

Le programme ambition réussite se fait sans moyens nouveaux, et la baisse démographique ne justifie pas la baisse d'effectifs, car les objectifs sont ambitieux ; il y a toujours le problème des 150000 élèves qui sortent du système éducatif sans qualification ;

il faut rétablir l'égalité de répartition des moyens entre Yonne, Côte d'Or et Saône et Loire ; La Saône et Loire est actuellement défavorisée, et Mme la Préfète s'était engagée à faire remonter ce problème.

Nous sommes là pour défendre le service public et ses salariés ; il n'est pas encore démontré que le privé est plus efficace que le public, sinon en mettant à mal les conditions de travail des salariés. Le progrès doit-il être un progrès uniquement économique ou ne devrait-il pas être un progrès pour les conditions de vie des citoyens.

Nous avons également rappelé que nos 3 organisations syndicales adhèrent à Réseau Education Sans Frontière ; nous aimerions que les enfants qui ont fait la rentrée ne soient pas retirés de leur classe.

HYGIENE ET SECURITE DES PERSONNELS

L'affaire de tous !

Tous les personnels de l'éducation nationale ont droit à l'amélioration des conditions de sécurité dans leur travail et à un suivi, par leur administration, des problèmes de santé qui résulteraient des difficultés de tous ordres rencontrées au cours de leur travail.

C'est le rôle des Comités d'hygiène et de sécurité (CHS) de promouvoir et de coordonner toutes les actions de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail.

Ces organismes paritaires - où toutes les catégories de personnels ont à jouer un rôle - existent à différents niveaux :

- dans les lycées professionnels ou les lycées polyvalents avec des sections technologiques et dans les collèges pourvus d'une SEGPA, il est obligatoire,

- dans les établissements ne comportant pas de d'enseignements techniques professionnels, il est facultatif (mais possible)

La composition du CHS est entérinée par la première réunion annuelle du Conseil d'Administration nouvellement élu de ces EPLE

- pour les écoles, au niveau des Inspections d'académie

- dans les centres administratifs de l'EN pour les personnels des inspections d'académie et du rectorat.

- aux niveaux du département et de l'académie, il existe un CHS avec une représentation paritaire des organisations syndicales représentatives issues des élections professionnelles.

Les membres des CHS locaux, départementaux et académique doivent être connus de tous les personnels, dans tous les établissements par voie d'affichage

Dans tous les cas, les problèmes (et éventuellement les solutions possibles) peuvent être consignés par n'importe quel membre du personnel dans 2 registres :

le registre simple d'hygiène et de sécurité :
c'est un cahier d'enregistrement des observations

Son existence et sa localisation doit donc être connues de tous et chacun peut le consulter.

Ce document est d'autant plus important qu'il ne s'agit pas seulement de pointer des dysfonctionnements et leurs conséquences éventuelles, mais d'améliorer les conditions de travail !

le registre spécial de danger grave et imminent : cahier de format légal, "timbré" par le CHSD (en Saône et Loire, depuis juin 2004), il permet de consigner les problèmes de sécurité graves qui mettent en danger la vie des personnes et peuvent éventuellement justifier "le droit de retrait" (arrêt de travail immédiat).

Pour plus d'informations ou en cas de problème, les membres FSU du CHS de l'Education Nationale en Saône et Loire sont :

TITULAIRES

Alain LARVOR, Professeur Clg Camille Chevalier 71 CHALON ; alain.larvor@wanadoo.fr

Bernard EYZAT, OEA Collège BREART 71 MACON

René CHANLON, Professeur Lycée H. de Chardonnet CHALON ; rc05@infonie.fr

Dominique PROTAT, Professeur Ecole IGE 71960 ; ecole.ige71@wanadoo.fr

Claudie SCHMID, Infirmière Lycée G. Voisin 71700 TOURNUS ; jfschmid@club-internet.fr

SUPPLEANTS

Jean Jacques LIODENOT, Professeur Lycée J.Jaurès 71200 LE CREUSOT ; Jjliodenot@aol.com

Dominique ACAMPORA, OEA Lycée CASSIN MACON ; dominique.acampora@neuf.fr

Jacqueline KEMPTON, Professeur Lycée LAMARTINE MACON ; kempton@wanadoo.fr

Jean Louis CONTI, Professeur Ecole J Ferry 71000 MACON ; contijl@wanadoo.fr

Sylvie CHAMPION, OEA Lycée E Gauthey 71100 CHALON ; champion.sylvie@wanadoo.fr

REFORME DE LA RETRAITE : ce n'est pas fini.....

Le service des pensions du ministère du budget vient de modifier rétroactivement et sans concertation les modalités de calcul du montant de la pension des mères de 3 enfants.

En fixant à 2005 l'année de référence, le ministère revient sur un engagement en faveur des mères de 3 enfants, il diminue le montant de la pension et pénalise une nouvelle fois les mères de famille pour leur droit de pension. Cette mesure concerne toutes les mères dont les enfants sont nés avant 2005 et qui ont quinze ans de services.

Exemple:

pour un départ d'une collègue en retraite au 1/09/2007 avec 30 ans de services et bonifications, soit 120 trimestres, qui avait 15 ans de services en 1995.

Situation antérieure:

année de référence: 1995, durée exigée pour une pension complète 150 trimestres

Calcul de la pension: $(120/150 \times 75) = 60\%$ du dernier traitement

Situation nouvelle:

année de référence: 2005, durée exigée pour une pension complète 154 trimestres

Calcul de la pension: $(120/154 \times 75) = 58,44\%$ du dernier traitement

Cette régression inacceptable aggrave une fois de plus la situation financière des femmes à la retraite déjà fortement défavorisées par les nombreuses interruptions de carrières liées à l'éducation de leurs enfants. C'est pourquoi la FSU demande que le ministère du budget et le ministère de l'éducation nationale reviennent sur cette décision et retirent cette mesure.

Paul BARDAY

DERNIERE MINUTE: Par lettre du 20 septembre à G. Aschieri, secrétaire général de la FSU, C. JACOB, ministre de la Fonction Publique vient d'annuler cette disposition et redonne donc aux mères de 3 enfants leurs droits antérieurs. L'annulation de ce décret avait été demandé par courrier au ministre en juin.

La vigilance s'impose ! D'autres coups bas ne sont pas à exclure!

LA PRIVATISATION EN MARCHE DANS LES COLLEGES ET LES LYCEES

La décentralisation des TOS (1) et de leurs missions avait fait craindre que cela conduise à une privatisation des services d'hébergement (demi-pension, internat), d'entretien et d'accueil dans les collèges et les lycées.

Il n'a malheureusement pas fallu attendre longtemps pour que se démasquent ceux qui ne voyaient dans la décentralisation de ces missions qu'une étape vers leur privatisation.

Le conseil général du Loiret a décidé de construire un collège à Villemandeur avec la participation financière d'entreprises privées. La contrepartie est de leur confier, pour au moins 10 ans, la charge de " l'exploitation " donc de la maintenance et de l'entretien de l'établissement.

La conséquence de ce choix est de ne pas affecter dans cet établissement les personnels TOS pour assurer ces missions qui sont pourtant les leurs. Cette privatisation en dit long sur la sincérité de ceux qui avait dû reconnaître le rôle éducatif des personnels TOS dans les établissements du second degré.

Cette initiative du conseil général du Loiret ne fait que renforcer la ferme opposition de la FSU à la décentralisation initiée par le gouvernement Raffarin.

La FSU exige que soit mis fin à ce " montage ". Elle demande au gouvernement et à son représentant dans le département de prendre toutes les initiatives pour mettre un terme à ce projet et interdire qu'à l'avenir des décisions de ce type puissent être prises par les collectivités territoriales.

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU
SYNDICAT NATIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT / FSU
DU 5 SEPTEMBRE 2006**

**Chèque -transport
VILLEPIN ou comment
détourner la LOI !**

En pleine préparation de la Semaine de la mobilité par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable lundi 28 août 2006, le Premier Ministre a annoncé la mise en place, à compter du 1er janvier 2007, d'un chèque transport permettant la prise en charge - facultative - par les entreprises d'une partie des frais de transport des salariés pour se rendre à leur travail.

Cette prétendue nouvelle mesure sociale "destinée à promouvoir le pouvoir d'achat des salariés, est en fait une application minimaliste et détournée, 6 ans après le vote du parlement, de l'article 109 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU,...

Les dispositions de la loi SRU sont les suivantes : " en dehors de la zone de l'autorité organisatrice des transports parisiens, toute personne physique ou morale, publique ou privée, peut prendre en charge tout ou partie du prix des titres d'abonnement souscrits par ses salariés pour leurs déplacements au moyens de transports publics de voyageurs entre leur résidence et leur lieu de travail " et vise à contribuer aux objectifs de Développement Durable.

A quelques exceptions près, cet article de loi n'a jamais été mis en application.

Depuis 2001. à chaque réunion des instances paritaires du Ministère de l'Ecologie et de ses Etablissements Publics sous tutelle, le Syndicat National de l'Environnement-F SU a sollicité les ministres successifs pour que les personnels soient incités à faire un effort de réduction de la pollution en prenant les transports en commun plutôt que leur voiture: il s'est heurté à des fins de non recevoir, y compris de madame OLIN en personne.

Le seul écho de cette mesure est contenu dans l'accord fonction publique de janvier 2006. signé par 3 syndicats minoritaires, qui prévoit une mise en œuvre " expérimentale " de la prise en charge par l'employeur public des frais de transports des salariés dans les agglomérations Lilloise, Lyonnaise et Nantaise.

Depuis quand, en République, les ministres s'arrogent-ils le pouvoir de décider d'expérimenter -ou pas- l'application des lois votées par le Parlement !

Pire, un décret interministériel du 3 juillet 2006. signé par la Ministre de l'Ecologie, supprime la prise en charge, il est vrai somptuaire (4,56 €/mois), des " frais des agents utilisant leur bicyclette pour les besoins du service ". réservant ainsi les indemnités à ceux qui utilisent des véhicules terrestres à moteur.

Alors, quand la Ministre de l'Ecologie, Nelly OLIN, lance la semaine européenne de la mobilité, ce 5 septembre 2006, accompagné du Ministre des Transports, avec des objectifs de respect de l'environnement et de développement durable, les personnels de l'ensemble de son Ministère, qui aspirent à être exemplaires en matière de transport, ne demandent que la stricte application immédiate de la loi SRU de 2000, à minima au MEDD (Ministère de l'Environnement) .

Décentralisation : des listes FSU au Conseil Régional

Conséquence de la décentralisation, le transfert des missions et des personnels TOS des établissements scolaires du second degré et des TOS des lycées agricoles entraîne partout le doublement des effectifs des personnels en catégorie C des conseils régionaux.. Les collectivités dans cette situation ont donc l'obligation d'organiser le renouvellement de leur Comité Technique Paritaire (CTP)

Les personnels TOS des lycées , EREA et lycées agricoles seront donc appelés à voter pour élire leurs représentants le 19 octobre 2006 pour le premier tour et le 23 novembre pour le second.

Ils seront amené à se prononcer pour deux CTP

- un CTP représentant l'ensemble des personnels du conseil régional (CTP central)
- un CTP représentant spécifiquement les personnels qui exercent dans les EPLE (CTP spécial TOS)

Pour ces élections la FSU présente des listes communes UNATOS SNETAP

Chacun doit prendre la mesure de l'importance pour les personnels d'avoir des représentants dans ces instances paritaires .Et défi majeur, ces élections sont l'occasion pour les syndicats de la FSU de s'implanter dans le paysage syndical territorial et y jouer pleinement leur rôle de syndicats au service des personnels.

C'est pourquoi les militants FSU doivent , dans leurs établissements interpeller les personnels TOS et les appeler à voter et à faire voter pour les listes FSU